

La situation politique du Luxembourg

Le gouvernement du grand-duché, dirigé depuis juillet 1984 par le Premier ministre Santer, est une coalition formée du Parti chrétien social et du Parti socialiste. Le système politique luxembourgeois est avant tout fondé sur le consensus et la concertation, ce qui permet à tous les courants politiques d'être représentés. Les dernières élections, qui ont eu lieu en juin 1989, n'ont pas modifié l'échiquier politique en profondeur, mais les trois principaux partis ont perdu des voix au profit de nouvelles formations politiques.

Chacun des deux partis de la coalition gouvernementale, qui a conservé 40 sièges sur les 60 de la Chambre, a perdu trois sièges, tout comme l'opposition libérale. Les écologistes, ainsi qu'un nouveau parti prônant l'élimination des inégalités à la retraite ont récolté les votes perdus par les partis traditionnels. Les efforts des grands partis de se présenter comme avocats de l'environnement n'ont pas suffi à éviter le déplacement des votes vers les écologistes. Le succès du comité d'action sur les pensions a démontré que l'opinion publique était sensible à cette inégalité.

Le Luxembourg a connu après la Seconde Guerre mondiale une immigration massive en provenance notamment du Portugal et de l'Italie, immigration qui fut bien acceptée à cause de la dénatalité et du manque de main-d'oeuvre que connut le pays durant cette période. Ces communautés s'intègrent progressivement à la société luxembourgeoise et en constituent un élément permanent.

Le principal dessein du gouvernement luxembourgeois est de préserver la prospérité remarquable que le pays a atteint par suite de la transformation structurelle de son économie. À cette fin, le gouvernement tient à conserver les avantages que lui confère sa législation fiscale.